

# LES PLANS D'EAU DE VINÇA

2<sup>DE</sup>  
CATÉGORIE

Une offre pêche variée et de grande qualité...

Au pied du Canigou, le territoire de l'Association de Pêche du Bas-Conflent offre une pêche variée et de grande qualité. Riche d'un important réseau de rivières, ce territoire est un véritable éden pour les passionnés de pêche. Ici, la truite fario (sauvage) est reine et garante de la qualité de l'eau. Le barrage de Vinça avec ses perches et brochets saura vous séduire. Depuis 2021, la commune de Vinça est labellisée station pêche et le plan d'eau des Escoumes a obtenu le label Parcours Passion.



PÊCHE AUTORISÉE  
TOUS LES JOURS  
DE L'ANNÉE \*

\* *excepté veilles et avant veilles de déversements sur le plan d'eau des Escoumes*

8  
SALMONIDÉS\*

3  
CARNASSIERS\*

/ JOUR / PÊCHEUR

\*voir mailles dans le dépliant central détachable

NOMBRE DE CANNE  
AUTORISÉE

- 2 PLAN D'EAU DES ESCOUMES
- 3 RETENUE DE VINÇA

## RETENUE DE VINÇA

1 PARCOURS  
CARPE DE NUIT  
*(voir page 41)*

PARCOURS  
FLOAT-TUBE  
*(voir page 43)*

RÉSERVE DE PÊCHE  
200 M EN AMONT DU BARRAGE  
SUR LES 2 RIVES

## PLAN D'EAU DES ESCOUMES

2 PARCOURS  
CARPE DE NUIT  
*(voir page 41)*

PARCOURS  
FLOAT-TUBE  
*(voir page 43)*

PARCOURS PÊCHE DE LOISIR  
*(voir page 45)*

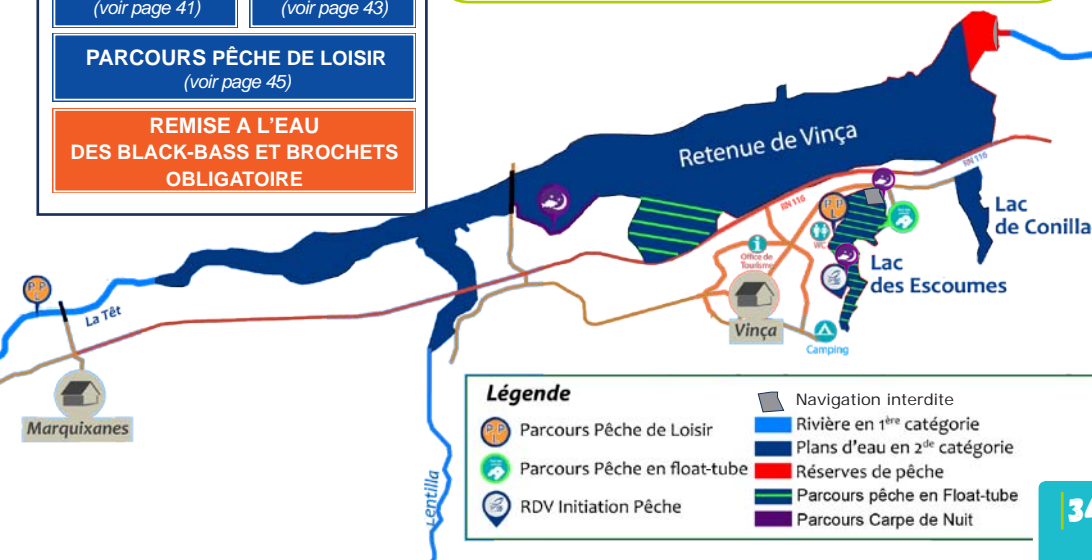
REMISE A L'EAU  
DES BLACK-BASS ET BROCHETS  
OBLIGATOIRE

## LA COMMUNE DE VINÇA LABÉLLISÉE STATION PÊCHE EN 2021



Ce label créé par la Fédération des Stations Vertes et la FNPF a pour objectif de valoriser l'intérêt halieutique d'une commune disposant déjà du label Station Verte (*parcours de qualité, hébergements pêche, programme d'animations pêche...*).

En 2021, le plan d'eau des Escoumes a obtenu le label «Parcours Passion» et 5 hébergements pêche ont été labellisés.



### Légende

- Parcours Pêche de Loisir
- Parcours Pêche en float-tube
- RDV Initiation Pêche
- Navigation interdite
- Rivière en 1<sup>ère</sup> catégorie
- Plans d'eau en 2<sup>de</sup> catégorie
- Réserves de pêche
- Parcours pêche en Float-tube
- Parcours Carpe de Nuit

# PARCOURS «FLOAT-TUBE»



PÊCHE AUTORISÉE  
TOUS LES JOURS  
EN PÉRIODE  
D'OUVERTURE

PORT DU GILET  
DE SAUVETAGE  
OBLIGATOIRE

LA TRACTION DU  
FLOAT-TUBE EST  
STRICTEMENT  
INTERDITE

## Plan d'eau de 1<sup>ère</sup> Cat

**Plan d'eau du barrage de Matemale :** Sur l'ensemble du plan d'eau à l'exception de la zone de protection de l'ouvrage matérialisée par des bouées.

## Plans d'eau de 2<sup>de</sup> Cat

**Plan d'eau du barrage de l'Agly :** Sur l'ensemble du plan d'eau à l'exception de la zone de protection de l'ouvrage matérialisée par des bouées et en amont de l'ouvrage destiné à piéger les sédiments, situé à l'aval du pont d'Ansignan.

**Plan d'eau des Escoumes commune de Vinça :** Sur l'ensemble du plan d'eau à l'exception de la zone de protection de l'ouvrage délimitée par des bouées.

**Plan d'eau du barrage de Vinça :** Dans l'anse de la Riberette.

**Plan d'eau n° 4 de Millas :** Sur la partie ouest délimitée par des bouées.

**Plan d'eau des Bouzigues à Saint Féliu d'Avall :**

Sur l'ensemble du plan d'eau à l'exception de la zone en réserve de pêche délimitée par des bouées.

**Retenue principale de la Raho :**

Sur une bande de rive de 100 m entre la pointe de la presqu'île et la digue de la retenue écologique .

**Retenue touristique de la Raho :**

Sur l'ensemble du plan d'eau (du 30 mai au 6 octobre inclus elle se pratiquera en dehors de la zone de baignade).

## Rivières de 2<sup>de</sup> Cat

**Sur l'ensemble des cours d'eau de l'Agly, de la Têt et du Tech :**

Sur leurs parties classées en 2<sup>de</sup> Cat (excepté en amont du barrage de Vinça).

« Ne restez pas au bord,  
mettez-vous à l'eau ! »





## LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Au travers de cette page, vous trouverez les règles générales de la pratique de la pêche sur notre département. En fonction d'accords passés avec les propriétaires des droits de pêche, les caractéristiques locales ainsi que la protection de certaines espèces, peuvent varier.

### LES PRINCIPALES RÈGLES DE PÊCHE EN EAU DOUCE

**ATTENTION** : ce tableau synthétise les principales règles de pêche et n'est pas exhaustif. Pour connaître la réglementation applicable à votre secteur de pêche, il convient de se reporter aux pages «Notre territoire» (p.23 à p.35), les «Parcours de pêche» (p.37 à p.47) et le dépliant central.

	1 <sup>ère</sup> Catégorie	Lacs de Montagne	2 <sup>de</sup> Catégorie
<b>Obligation</b>	Etre titulaire d'une carte de pêche		
<b>Période autorisée</b>	11/03 au 17/09	27/05 au 08/10	Toute l'année
<b>Jours d'ouverture</b>	Tous les jours pendant la période autorisée		
<b>Horaires de pêche</b>	autorisée 1/2 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil		
<b>Nombre de canne</b> <i>(depuis le bord, en barque et en float-tube)</i>	1	1 (ou 2 avec option)	3
	Canne(s) munie(s) de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au maximum disposée(s) à proximité du pêcheur.		
<b>Quota</b>	8 Salmonidés	5 Salmonidés	8 Salmonidés 3 Carnassiers dont 2 brochets maximum
<b>Tailles légales de capture</b>	Voir dépliant central du document		
<b>Appâts autorisés</b>	Tous <i>sauf asticots, amorçage et appâtage</i>	Tous <i>sauf poisson vif et mort, asticots, amorçage et appâtage</i>	Tous
<b>Interdictions permanentes</b>	Dans les réserves de pêche - dans les ouvrages assurant la circulation du poisson construits sur le lit des cours d'eau.		
<b>Procédés et modes de pêche prohibés</b>	<p><b>Il est interdit</b> : de pêcher à la main - de pêcher sous la glace - d'utiliser un vif ou un poisson mort sur une ligne de fond (cordelle) - de faire usage de tous engins destinés à accrocher le poisson autrement que par la bouche - d'utiliser comme vif, ou mort des espèces de poissons dont il existe une taille minimum de capture (brochet, sandre, truite, black-bass, anguille), des poissons susceptibles de créer des déséquilibres biologiques (Écrevisses américaine et de Louisiane, Perche Soleil, Poisson chat...), - d'utiliser du matériel de plongée - de placer un barrage, appareil ou établissement quelconque de pêcherie ayant pour objet d'empêcher entièrement le passage du poisson ou de le retenir captif - de jeter dans les eaux des drogues ou appâts en vue d'enivrer le poisson ou de le détruire - de se servir d'explosifs, de procédés d'électrocution ou de produits ou de moyens non autorisés - d'utiliser les filets traînants - d'établir des appareils, d'effectuer des manœuvres, de battre la surface de l'eau en vue de rassembler le poisson afin d'en faciliter la capture.</p>		



Venez découvrir  
la pêche en famille auprès de  
véritables passionnés !

Sur les plans d'eau de Millas

Toute la journée, à partir de 9 h,  
diverses **animations gratuites**  
pour les grands et les petits seront  
proposées.

Sur le Plan d'eau d'Osséja

Avec l'AAPPMA d'Angoustrine de 9 h à  
11 h pour les jeunes.

Sur le Plan d'eau le Moulin

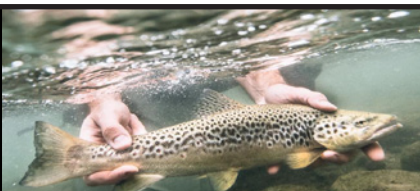
Avec l'AAPPMA de Saint Paul et des  
Fenuillèdes de 8h30 à 12h30 pour  
les jeunes sur la Désix au plan d'eau  
le moulin à Sournia.

*Au programme* { Initiation gratuite aux différentes techniques de pêche,  
découverte des milieux aquatiques et de leur biodiversité...  
Des animations variées organisées près de chez vous  
par les structures associatives de pêche de loisir.  
Renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche !

LE DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE LA FAUNE  
**GÉNÉRATION PÊCHE**  
LE DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE LA FAUNE

Pour un jour, pour une semaine, pour toujours  
**cartedepêche.fr**

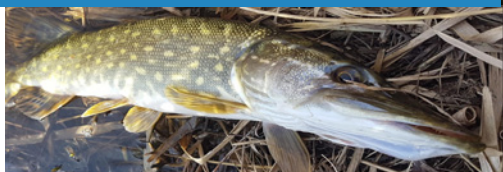
Plus de renseignements  
au 04 68 66 88 38



ON VOUS SOUHAITE UNE BELLE SAISON 2023 !

CLAIRA ET PERPIGNAN  
NATURE ET GOLF

**DECATHLON**  
**CAPERLAN**



\* Pour tout achat supérieur à 50€ DECATHLON vous offre une boîte à leurre reverse ref 2076560 Valable 1 seule fois pendant  
l'année 2023 sur présentation de votre carte de pêche et du guide de pêche 66 2023